

Rappel réunion du 20 mai 2015

Les 24 nouvelles maisons prévues sur « l'axe Gypières » ont amené SADE à alerter sur 2 risques majeurs :

- Celui de l'écoulement intempestif des eaux pluviales provoqué par l'imperméabilisation des sols due à la densification de l'habitat
- Celui de la sécurité des piétons qui se rendent au cœur du hameau (écoles et commerces)

Constat du 24 août 2015

- 100 mm de pluie en 2 heures et 25 mm la veille
- 63 dossiers de déclaration de sinistre à Saint Antoine/ 93 à L'Isle sur La Sorgue
- Dégâts dus au débordement du Vallat des Taches en 4 endroits au moins
Chemin de La Gasqui, Chemin du Vallat, Impasse des Gypières et Le Quatuor (Route de Carpentras)
- Chemin des Gypières et chemin des Fustières envahis par les eaux
- Chemin de Mangepan , Montée des Granets, Chemin de la Brignane ravinés et impraticables
- Chemin de Rigaulte, Soussoumier, Crebessac, Les Colombelles, Route de la Maison D'enfants
- Route de La Roque dégradée
- [Film](#)

CRAINTES

- **Inondations**

- Accentuation des phénomènes (inondation et ravinement) avec la densification des constructions au bas de la colline
- Non entretien du Vallat des Taches en amont de La Gasqui
- Ravinement et dégradation dans la partie haute
- Utilisation des chemins d'eau privés pour l'assainissement pluvial public
- Entretien irrégulier des chemins d'eau (fossés, caniveaux, fioles)
- Densification sans logique de lotissement

CRAINTES

- **Sécurité routière**

- Sécurité des piétons et des vélos,

- Cheminement vers les écoles, circulation et stationnement des cars

PROPOSITIONS SADE

à l'attention des services publics

- Entretien régulier de l'ensemble des caniveaux et fossés et veiller tout spécialement à celui du Vallat des Tâches
- Approfondir et compléter le schéma pluvial sur Saint Antoine en tenant compte
 - des chemins d'eau naturels ou anciens
 - des sources,pour que l'ensemble du réseau fonctionne en cas de fortes pluies.
- Etablir des bassins de rétention sur les terrains disponibles non constructibles le long des axes de circulation de l'eau

PROPOSITIONS SADE

à l'attention des services publics

- Vigilance accrue sur la gestion des eaux pluviales , notamment sur les petites parcelles (350 à 500m²) lors de l'attribution des permis de construire
- Nécessité d'un Plan de Prévention des Risques Inondation pour l'ensemble de la commune



PROPOSITIONS SADE

à l'attention des propriétaires privés

- Convaincre les propriétaires de la nécessité de l'entretien et de la sauvegarde des chemins d'eau
- Rappeler les techniques anciennes pour lutter contre l'érosion et le ruissellement :
 - murs en pierre sèches et restanques, talus végétalisés
 - entretien régulier des chemins d'eau
 - obligation de conserver l'eau sur leurs parcelles (bassins de rétention, citernes, ...) (articles 640, 641 et 681 du code civil)
- Informer sur les comportements de bon sens et les stimuler
- Inventaire sur le blog SADE des actions à mener, des solutions techniques et de la législation en vigueur.